

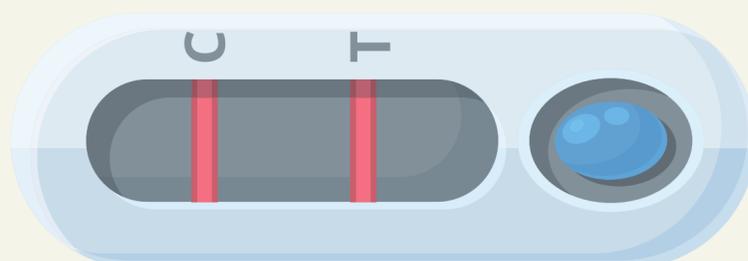
TESTING COVID EN PHARMACIE

(À PARTIR DE 6 ANS)



Des symptômes ?

Utilisez l'outil d'auto-évaluation sur www.masante.belgique.be (rubrique « nouveautés ») et demandez un code CTPC !



Un autotest positif ?

Utilisez l'outil sur www.masante.belgique.be (rubrique « nouveautés ») et demandez un code CTPC !

PAS de symptômes = un test PCR

Des symptômes depuis max. 5 jours = un test rapide en pharmacie (ou un test PCR)

Des symptômes depuis plus de 5 jours = un test PCR



Vous partez en voyage ?

Vous devez vérifier vous-même les exigences relatives à votre destination de voyage sur : <https://diplomatie.belgium.be/> ou <https://reopen.europa.eu/>



Vous revenez de voyage ?

Remplissez le formulaire de localisation des passagers (PLF) si nécessaire, puis suivez les instructions que vous recevrez.

Le PLF doit être rempli par toute personne qui, directement ou indirectement, se rend en Belgique à partir d'un pays en dehors de l'Union européenne ou de l'espace Schengen qui ne figure pas sur la liste blanche, par train (p. ex. Eurostar), bus, bateau ou avion.

Dans tous les autres cas, vous pouvez remplir le PLF, mais ce n'est pas obligatoire.

Plus d'infos sur www.info-coronavirus.be.

EN CAS DE TEST COVID-19 POSITIF



Quand consulter un médecin ?

Si vous êtes inquiet/inquiète.
Si vos symptômes s'aggravent.
Si vous êtes gravement malade.



Durée de l'isolement ?

Restez chez vous pendant au moins 7 jours
+ prenez des mesures de protection
supplémentaires durant encore 3 jours.
Voir www.info-coronavirus.be/fr/quarantaine-isolement/

Fin de l'isolement après 7 jours, à condition de ne plus avoir de fièvre depuis 3 jours et de ne plus présenter de symptômes graves.

Signalez vos contacts à haut risque via
www.masante.belgique.be



Après le test rapide positif ?

Vous ne recevrez pas de certificat Covid-19 / Covid Safe Ticket (CST).

Vous trouverez la preuve de votre test sur www.masante.belgique.be
(mais pas sur l'application CovidSafe).

Si vous avez besoin d'un certificat (pour l'école ou votre employeur), vous devez contacter votre médecin.

Après un test rapide positif, vous recevrez après 11 jours (= au jour 12) un certificat de rétablissement.